



**MAIRIE DE DREUX**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 24 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le quatorze mars deux mil seize, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

**Présents :** M. HAMEL, Maire ; M. HOMPS, M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. LEMARE, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, Mme BAFFET, Mme GUILLOT MARECHAL, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme IMERRADEN, M. LE BARBEY, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, Mme MAUPAS RABINE, M. GAMBUTO, M. BONNEVALLE, M. GLADCZAK, conseillers municipaux.

**Excusés :** Mme de LA GIRODAY, Mme M'FADDEL NTIDAM, Mme MARTIN, Mme GUERIN, Mme KARADERE, Mme WILLEMIN, Mme DEPECHER BOULLAIS, M. TOUAZI qui, conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. LE DORVEN, M. HOMPS, Mme LHOMME, Mme BAFFET, Mme ROMEZIN, Mme IMERRADEN, M. GAMBUTO, M. BONNEVALLE.

**Excusée :** Mme MAUBOUSSIN.

**Absente :** Mme CARCEL.

**Mme IMERRADEN** est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ approuve

- le procès-verbal des séances de conseil municipal des 19 novembre 2015 et 4 février 2016 (unanimité)
- l'ajustement de l'état des emplois (unanimité)
- la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au 1<sup>er</sup> avril 2016 (unanimité)
- le régime de primes et indemnités à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 (unanimité)
- le règlement de subvention dans le cadre de la campagne incitative de ravalement des façades (unanimité)
- la nouvelle dénomination de la commission chargée des opérations de ravalement et l'élargissement de ses compétences (unanimité)
- le périmètre et le délai de réalisation de la campagne incitative de ravalement des façades (unanimité)
- la mise en œuvre d'un système de géolocalisation de véhicules (unanimité)
- la cession d'un immeuble 67 rue Saint Thibault (majorité des voix)
- la rétrocession des équipements publics du lotissement Bretagne II (unanimité)
- la sollicitation du préfet et du directeur d'académie pour la fermeture et la désaffectation de l'école maternelle de la Croix Tiénac (majorité des voix)
- la fusion des écoles maternelles Croix Tiénac et Florian La Fontaine (majorité des voix)
- la nouvelle dénomination des écoles Florian La Fontaine et Saint Exupéry (majorité des voix)
- le règlement intérieur de la ludothèque Philidor (unanimité)
- la décision modificative n° 1 budget principal – exercice 2016 (majorité des voix)
- l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 1 – exercice 2016 (majorité des voix)
- la décision modificative n° 1 budget lotissements – exercice 2016 (majorité des voix)
- la décision modificative n° 1 budget locations et parkings – exercice 2016 (majorité des voix)
- la modification des crédits de paiement pour le gros entretien de voirie (unanimité)

- la modification des crédits de paiement pour la gestion globale et le renouvellement des installations d'éclairage public (unanimité)

⇒ fixe le prix de vente des seize premiers lots du lotissement Barthou Macé (unanimité)

⇒ modifie la composition de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (majorité des voix)

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

- la convention de prestation de service avec la Caisse des Ecoles de Vernouillet (unanimité)
- la convention de mise à disposition d'un jeune volontaire en service civique (unanimité)
- la convention relative à la cession à l'amiable d'une sirène du réseau national d'alerte de l'Etat à la ville de Dreux (unanimité)
- le contrat de concession d'aménagement du site Delisle (majorité des voix)
- la convention de promotion du lotissement Barthou Macé (unanimité)
- la convention avec le Département relative aux travaux dans la rue aux Tanneurs (unanimité)
- la convention d'occupation du domaine public ferroviaire (unanimité)
- la convention de financement d'un cap asso pour l'association Jades (unanimité)
- la convention et l'avenant relatifs au financement de deux contrats d'avenir pour le dac hand ball (unanimité)
- la convention avec l'AVIEL pour le versement d'une subvention (unanimité)
- l'avenant à la convention d'objectifs et de financement établissement d'accueil du jeune enfant pour l'accès et l'usage du portail CAF partenaires (unanimité)
- la convention de financement des travaux de restauration des couvertures de la Chapelle Royale (majorité des voix)

⇒ autorise Madame le Premier Adjoint à signer

- la convention de financement avec l'OPH Habitat Drouais pour la construction de 24 logements cité Barthou Macé (unanimité)
- la convention de financement avec l'OPH Habitat Drouais pour la construction de 25 logements boulevard Pasteur (majorité des voix)
- la convention de financement avec l'OPH Habitat Drouais pour la construction de 15 logements ZAC des Fenots (unanimité)
- la convention d'élimination des ordures ménagères et assimilées dans le cadre de la redevance spéciale (unanimité)


⇒ charge le centre de gestion d'Eure et Loir de négocier un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires, tout en se réservant la faculté d'y adhérer (unanimité)

⇒ prend acte

- du rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte de construction de Dreux
- de la volonté du maire de percevoir une indemnité de fonctions à un taux inférieur au taux plafond (majorité des voix)

VU pour être affiché le 29 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Gérard HAMEL